

Date de convocation

30/01/2019

Date d'affichage

30/01/2019

Nbre de conseillers

en exercice : 11

présents : 8

votants : 9

L'an deux mille dix-neuf, le quatre février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. André PHILIPOT, Maire. Etaient présents Mmes PENDRIGH, BARBELETTE, Mrs TIZON, CHERBONNEL, Mme BLANCHET, Mrs LAN et LEMERCIER.

Absents excusés :

M. Nicolas MARTINAIS donne pouvoir à M. André PHILIPOT, Maire

Mme Céline DESRUES

Mme Laëtitia TROPÉE

Mme Madeleine BARBELETTE est nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance précédente.

Subventions aux associations communales, à une association extérieure et aux écoles maternelles, élémentaires et collèges – Année 2019

Mme Madeleine BARBELETTE, adjointe en charge des finances, présente les propositions émises par la Commission des Finances réunie le 31 janvier 2019 suite à l'étude des demandes de subventions émanant des associations communales ou extérieures à la commune et des écoles.

Elle précise par ailleurs que des critères ont été définis afin de faciliter l'attribution des subventions à partir de l'année 2016 :

1. Nombre d'adhérents de l'association (% de la commune, ...),
2. Activités proposées sur la commune,
3. Manifestation sur la commune, pour quel public ?
4. Ouverture de l'association vers les jeunes,
5. Partenariat mis en œuvre avec la municipalité,
6. Bilan financier de l'association.

■ **Sport**

Association CF2L (football) (3.00 € / hab. x 1 201)	3 603.00 €
A.GY.L (gymnastique)	600.00 €
Course Nature à Laignelet	500.00 €
Groupement du Bocage Fougereais (football) (1.30 €/hab. x 1 201)	1 561.30 €

■ **Education et jeunesse**

Office Cantonal d'Animation Sportive (2.70 € /hab. x 1 201)	3 242.70 €
Association des Parents d'Elèves des 3 Chênes	500.00 €
Ecoles maternelles, élémentaires et collèges	42 €/élève

Pour classes transplantées ou voyage d'une durée égale ou supérieure à 3 jours (à noter : le versement de cette subvention sera limité à un seul séjour par élève au cours de l'année civile)
Il est confirmé que la subvention est désormais versée directement aux familles sur remise d'un RIB et d'une attestation de participation signée par l'école

■ **Culture**

Dans Breizh	350.00 €
Cercle Celtique Les Garçailloz	350.00 €

Les amis des verriers	250.00 €
■ <u>Animation</u>	
Association St Jean	550.00 €
■ <u>Agriculture</u>	
Société d'Agriculture du Canton Nord (0.31 €/hab. x 1 201)	372.31 €
■ <u>Liens, convivialité et rencontres</u>	
Association des Anciens Combattants	350.00 €
Club des Agneaux	1 200.00 €

■ **Association extérieure**

Tout au long de l'année des associations extérieures et organismes divers sollicitent la commune pour l'obtention d'une subvention.

Après étude des différentes demandes, la Commission des Finances propose de retenir la FNATH Association des Accidentés de la Vie du Pays de Fougères et de lui verser une subvention de 120 € pour l'année 2019.

Mme Madeleine BARBELETTE, après analyse des consommations en 2018, rappelle que les associations de la commune bénéficient en fonction de leurs besoins de :

- 1 000 copies par an (noir et blanc uniquement)
- d'une location de salle sur la commune gratuite
- d'un financement d'une salle extérieure quand celle de la commune est trop petite (manifestation avec droit d'entrée payant)
- d'une location gratuite de chapiteau par an

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'APPROUVER toutes les propositions de la commission finances
- d'APPROUVER les montants des subventions énoncés ci-dessus pour l'année 2019, ainsi que les avantages accordés aux associations et les propositions de critères pour faciliter l'attribution de ces subventions
- de PRÉCISER que des demandes de subventions peuvent être présentées pour compenser des difficultés financières suite à des manifestations qui se sont déroulées pendant des intempéries
- d'ÉTUDIER toute nouvelle demande en cours d'année en cas de création d'association
- d'AUTORISER M. le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à l'attribution de ces subventions, dont les mandatements

M. le Maire prend part au vote uniquement pour lui-même pour le CF2L et le Groupement des Jeunes du Bocage Fougérais par contre il valide les autres subventions au nom de M. Nicolas MARTINAIS.

Validation des orientations budgétaires année 2019

M. le Maire présente les orientations budgétaires étudiées en commission finances le 31 janvier 2019 et détaille les projets :

- ▶ Activités économiques, orientations d'aménagement 2019 – 2030 :
 - ▶ Contrat d'objectifs développement durable
 - ▶ Révision du PLU
 - ▶ ZAE de la Massonnais – viabilisation des réseaux
 - ▶ Effacement de réseaux : La Pichonnais et Le Clos Coris
 - ▶ Eclairage public Chemin du Pâtis

- ▶ Modernisation des postes de relèvement (La Pichonnais et Malhère)
- ▶ Travaux salle multi-activités (disjoncteur)
- ▶ Accueil de service en agglomération

- ▶ Mobilité, accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre de la rocade :
 - ▶ Etude de la continuité de la liaison douce
 - ▶ Sentier européen : achat d'un panneau informatif

- ▶ Accueil famille, personnes âgées :
 - ▶ Lotissement la Source
 - ▶ Lotissement le Clos d'Augustine
 - ▶ Résidence intergénérationnelle
 - ▶ Futur lotissement
 - ▶ Emeraude 2
 - ▶ Réflexion sur de nouveaux logements locatifs
 - ▶ Acquisition foncière

- ▶ Patrimoine :
 - ▶ Reprise de concessions dans le cimetière
 - ▶ Réaménagement d'emplacements – ordures ménagères
 - ▶ Voirie : travaux et entretien
 - ▶ Sentier des Croix et Calvaires
 - ▶ Plaque commémorative anciens maires
 - ▶ Jardin pomologique

- ▶ Accompagnement associations / cadre de vie :
 - ▶ Mutualisation des équipements sportifs

- ▶ Équipements :
 - ▶ Espace jeunes : achat de matériel
 - ▶ Salle communale : achat d'un défibrillateur

- ▶ Services communaux :
 - ▶ Mairie : modernisation des sols du bureau d'accueil et du bureau de secrétariat général
 - ▶ Mairie : mise en place d'un écran complémentaire pour le bureau d'accueil et le bureau de secrétariat général
 - ▶ Service technique : acquisition d'un véhicule
 - ▶ Service technique : aménagement du local
 - ▶ Services communaux : achat de matériel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De RETENIR l'ensemble des orientations budgétaires ci-dessus présentées pour l'année 2019

SDE : effacement de réseaux chemin de la Pichonnais
--

Dans le cadre des effacements de réseaux aériens du chemin de la Pichonnais, Monsieur le Maire présente les propositions faites par le SDE 35 et les plans du projet, à savoir :

ESTIMATION DES TRAVAUX A RÉALISER				
	Réseaux électriques	Éclairage public	Télécom	Total Travaux
Montant H.T. révisé et arrondi	103 600.00 €	30 600.00 €	22 000.00 €	156 200.00 €
T.V.A.	20 720.00 €	6 120.00 €	4 400.00 €	31 240.00 €
Montant T.T.C.	124 320.00 €	36 720.00 €	26 400.00 €	187 440.00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES				
Montant subventionnable	103 600.00 €	30 600.00 €		134 200.00 €
Au taux de	80.00 %	60.80 %		
Montant des subventions	82 880.00 €	18 604.80 €		
Montant des subventions	82 880.00 €	18 604.80 €		101 484.80 €
TVA avancée par le maître d'ouvrage	20 720.00 €	6 120.00 €		26 840.00 €
Reste à charge bénéficiaire	20 720.00 €	11 995.20 €	36 400.00 €	59 115.20 €
TOTAL RECETTES	124 320.00 €	36 720.00 €	26 400.00 €	187 440.00 €
Rappel à charge bénéficiaire	20 720.00 €	11 995.20 €	26 400.00 €	59 115.20 €

Monsieur le Maire précise qu'ENEDIS a aussi chiffré le coût de l'opération pour les travaux nécessaires à la modification du réseau HTA sur ce secteur et donne l'estimation qui s'élève à 45 983.33 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER les devis présentés ci-dessus par le SDE 35 et ENEDIS
- d'INSCRIRE ces dépenses au budget primitif 2019 à l'article 2315 « installation techniques » et à l'opération 103 « Chemin de la Pichonnais » pour un montant restant à la charge pour la commune de 59 115,20 € pour le SDE 35 et de 45 983.33 € pour ENEDIS
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

SDE : effacement de réseaux lotissement Le Clos Coris

Dans le cadre des effacements de réseaux aériens du lotissement Le Clos Coris, Monsieur le Maire présente les propositions faites par le SDE 35 et les plans du projet, à savoir :

ESTIMATION DES TRAVAUX A RÉALISER				
	Réseaux électriques	Éclairage public	Télécom	Total Travaux
Montant H.T. révisé et arrondi	135 100.00 €	34 200.00 €	30 200.00 €	199 500.00 €
T.V.A.	27 020.00 €	6 840.00 €	6 040.00 €	39 900.00 €
Montant T.T.C.	162 120.00 €	41 040.00 €	36 240.00 €	239 400.00 €
SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS FINANCIÈRES				
Montant subventionnable	135 100.00 €	34 200.00 €		169 300.00 €
Au taux de	80.00 %	60.80 %		
Montant des subventions	108 080.00 €	20 793.60 €		
Montant des subventions	108 080.00 €	20 793.60 €		128 873.60 €
TVA avancée par le maître d'ouvrage	27 020.00 €	6 840.00 €		33 860.00 €
Reste à charge bénéficiaire	27 020.00 €	13 406.40 €	36 240.00 €	76 666.40 €
TOTAL RECETTES	162 120.00 €	41 040.00 €	36 240.00 €	239 400.00 €
Rappel à charge bénéficiaire	27 020.00 €	13 406.40 €	36 240.00 €	76 666.40 €

Monsieur le Maire précise qu'un aménagement de la voirie est également à prévoir sur ce secteur.

Les membres du Conseil Municipal confirment la nécessité de mesures de sécurité, de stationnement matérialisé et de plantations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de VALIDER les devis présentés ci-dessus par le SDE 35
- d'INSCRIRE ces dépenses au budget primitif 2019 à l'article 2315 « installation techniques » et à l'opération 104 « Lotissement Le Clos Coris » pour un montant restant à la charge pour la commune de 76 666.40 €
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Partenariat intercommunal : note sur l'intercommunalité

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 11 décembre 2018 portant validation d'un partenariat intercommunal entre les communes de la Chapelle-Janson, Le Loroux, Fleurigné, Landéan et Laignelet.

Il présente les courriers communs adressés le 17 novembre 2018 et le 14 janvier 2019 au Président de Fougères Agglomération et au Président du SCOT du Pays de Fougères.

Monsieur le Maire invite les élus à débattre sur les 4 points suivants :

- La ZA la Massonnais
- Le Programme Local de l'Habitat : la répartition de logements par bassin de vie
- Les mobilités :
 - o Numériques
 - o Déplacements
 - o Borne de recharge électrique
- Les soutiens financiers

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'ADRESSER une note sur l'intercommunalité à l'attention M. Bernard MARBOEUF, Président de Fougères Agglomération
- d'INVITER, M. Bernard MARBOEUF, Président de Fougères Agglomération, lors d'une séance du Conseil Municipal pour échanger sur ces points

Avis sur les installations classées : GAEC Normande Espace La Grande Garenne à la Bazouge du Désert

M. Gérard TIZON, adjoint aux affaires agricoles, présente à l'assemblée le dossier d'installations classées pour la protection de l'environnement déposé par le GAEC Normande Espace « La Garenne » à la Bazouge du Désert.

Il détaille le projet qui porte sur la restructuration de l'atelier des vaches laitières et l'actualisation du plan d'épandage.

Dans le cadre de l'agrandissement, l'élevage passera de 120 à 230 vaches laitières normandes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'EMETTRE un avis favorable à la demande

DIVERS

- **Eglise :** M. Henri CHERBONNEL, conseiller municipal délégué aux travaux, explique le fonctionnement des cloches. Il détaille le souci de l'angélus. Le moteur est en panne, il sera remplacé gratuitement car la garantie est toujours valable. La 3^e cloche est arrêtée. Lors de la vérification des installations gaz par l'entreprise SALLIOT, un carreau de carrelage a été cassé

- **Rocade Est :** M. le Maire détaille le calendrier des travaux transmis par le Conseil Départemental. Les travaux de la desserte du secteur de l'Orée - la Massonnais sont envisagés pour fin janvier – début février 2019. Les travaux de requalification de la RD 806 et la création de la liaison douce doivent débuter en octobre 2019. Le dossier de « Loi sur l'eau » reste encore à faire. M. le Maire fait lecture aux élus de la réponse de M. Jean-Luc CHENUT, président du Conseil Départemental, à M. BRENAUT. Des réponses précises sont apportées aux points suivants : augmentation du trafic sur la RD 806, programmation des travaux de la RD 806, accès à la forêt et piste cyclable et piétonne, nuisances sonores, prise en charge financière de l'aménagement et points divers abordés dans le courrier du riverain sur la dangerosité, les pollutions et les dégradations

- **Résidence Intergénérationnelle :** M. Henri CHERBONNEL, conseiller municipal délégué aux travaux, fait état de l'avancée du chantier. L'élévation des murs sera suivie de la charpente et les travaux de la salle commune. Deux lampadaires sur trois ont été remplacés. Le film radon sera posé, c'est une première pour le maçon et l'architecte

- **Sentier des croix et calvaires :** Mme Madeleine BARBELETTE, 2^e adjointe, présente aux élus les avis formulés sur les circuits « sentiers et calvaires » proposés par les associations dans le cadre du PDIPR. Elle souligne que les associations préconisent un itinéraire différent pour pouvoir coller au 30% de goudrons et à la nécessité de faire des boucles avec les sentiers existants. Les élus reprennent les parcours et rappellent l'importance de passer devant les croix. Peu de modifications sont à apporter

- **Grand débat :** M. le Maire informe les élus qu'une soirée grand débat est organisée le vendredi 8 février à 20 h à la Chapelle Janson et le vendredi 1^{er} mars à 20 h à Le Loroux

- **Clos d'Augustine :** M. Henri CHERBONNEL, conseiller municipal délégué aux travaux, informe sur les dégâts apportés aux coffrets dans ce lotissement et déplore ces soucis. Il faudrait que les intervenants se sentent plus responsables

- **Dates des prochaines réunions :**

- Révision PLU : 05/02/2019 à 18 h 30
- La Massonnais : 06/02/2019 à 14 h 30 poubelles
- Formation finances des élus : 09/02/2019
- Espace jeunes : 09/02/2019 de 14 h à 16 h
- Fleurissement communal : 12/02/2019 à 13 h 30
- Bureau municipal : 12/02/2019 à 20 h
- RD 806 Aménagement cycliste et piéton Conseil départemental/TECAM : 14 h 30 mairie
- Associations : 16/02/2019 à 9 h 45 à la salle des associations
- Commission voirie : 23/02/2019 à 9 h 30
- Rocade Est agence routière : 25/02/2019 à 10 h
- Conseil Départemental réunion des maires : 02/03/2019 à 8 h 30
- Bureau municipal : 12/03/2019 à 19 h
- Commission finances : 12/03/2019 à 20 h
- Contrat d'objectifs : 14/03/2019 à 18 h 30
- Conseil Municipal : 21/03/2019 à 20 h 30
- Bureau municipal : 26/03/2019 à 20 h
- Commission finances : 27/03/2019 à 20 h

La séance est close à 23 h 20